



Saulcy, le 16 juin 2020

## Assemblée générale Société d'embellissement

Le Comité de la Société d'embellissement de Saulcy vous convoque à son assemblée générale qui se déroulera le :

**Vendredi 26 juin 2020 à 19h30 dans la petite salle du Restaurant Bellevue à Saulcy**

### Ordre du jour :

1. Salutations de bienvenue
2. Rapport de la Présidente sur les activités de l'année écoulée
3. Rapport et présentation des comptes 2019
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Fixation du montant des cotisations
6. Activités pour l'année 2020
7. Eclairage Public
8. Divers et imprévus



Merci d'annoncer votre participation à Mme Sophie Hess 079.287.91.12 par sms



*L'assemblée sera suivie d'un apéritif*

## Terrasses de l'été

La commune souhaitant dynamiser ce magnifique village, organise, à nouveau, les terrasses de l'été. Le principe ressemble aux fenêtres de l'Avent mis sur pied par la société d'embellissement, seulement, ce sera en été et sous le soleil cette fois, avec lunette de soleil et crème solaire.

**Durant les vacances d'été du vendredi 3 juillet au dimanche 16 août**, vous pourrez profiter des belles terrasses de vos voisins, la semaine comme les week-ends.

Les inscriptions se font directement au bureau communal auprès de la secrétaire, par téléphone au 032 433 41 30 ou par mail [secretariat@saulcy.ch](mailto:secretariat@saulcy.ch), le tableau des dates seront à l'affichage publique. Pour une question d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire jusqu'au 30 juin 2020.

**Nous vous demandons toutefois de bien vouloir respecter les règles d'hygiène en rapport au coronavirus.**



La commune commencera avec la 1 ère terrasse de l'été le vendredi 3 juillet à la place de jeu du village (en cas de mauvais temps, à la salle communale), nous profiterons de l'occasion pour faire l'apéro pour les nouveaux habitants du village.



## Obligation d'annoncer des manifestations

Dès le 6 juin 2020, il est possible d'organiser des manifestations publiques ou privées à condition de mettre en place des mesures destinées à lutter contre la pandémie de Covid-19 (article 6 de l'ordonnance 2 Covid-19).

**Afin de soutenir les organisateurs dans cette importante démarche et pour assurer l'efficacité des contrôles en la matière, le Gouvernement a décidé** le principe d'une annonce obligatoire de toutes les manifestations et tous les rassemblements publics ou privés réunissant plus de 30 personnes. **Les manifestations de plus de 300 personnes restent interdites.**

Cette annonce doit intervenir au moins 5 jours avant la manifestation ou le rassemblement. Elle doit en principe être réalisée électroniquement **au moyen du formulaire sur :** [www.jura.ch/manifestations](http://www.jura.ch/manifestations)

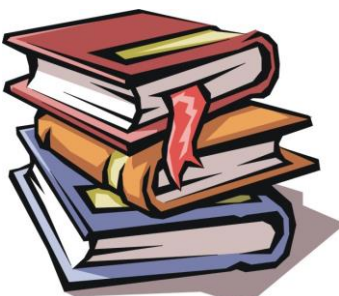
## Recherche maison

La commune de Saulcy a eu plusieurs demandes concernant des maisons ou terrains à acheter, nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment avertir la commune et mettre une information sur le site internet pour la vente, ou location, de bien immobilier.



## Abri-bus

Des jeux de sociétés ont été déposés à l'abri-bus dans l'armoire à livres. C'est une très bonne idée, la société d'embellissement rappelle par contre que seul les livres et jeux en bon état peuvent y être déposés. Merci de votre compréhension.



Le Conseil communal